



LE RÉGIME FISCAL de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Les éléments de la Protection Sociale Complémentaire sont :

- **Le versement obligatoire de la part employeur**, il est considéré comme un complément de rémunération et se rajoute au revenu imposable.
- **Le versement obligatoire de la part de l'agent**, il est lui déductible du revenu imposable.
- **Les options** : elles ne sont pas déductibles du revenu imposable car elles sont facultatives.

Ces calculs sont faits automatiquement, l'agent n'a aucune déclaration à faire notamment sur sa part qu'il verse.

FO Défense rappelle, qu'à l'origine, la PSC devait se traduire également par un gain de pouvoir d'achat. Par conséquent, la redistribution des 15 millions d'euros est, aujourd'hui, une nécessité.

**Pour la défense de vos droits, pensez à rejoindre
Force Ouvrière, le syndicat qui défend la fiche de paye.**

PARIS, le 27 avril 2026

